
Erratum

A.M., 2011

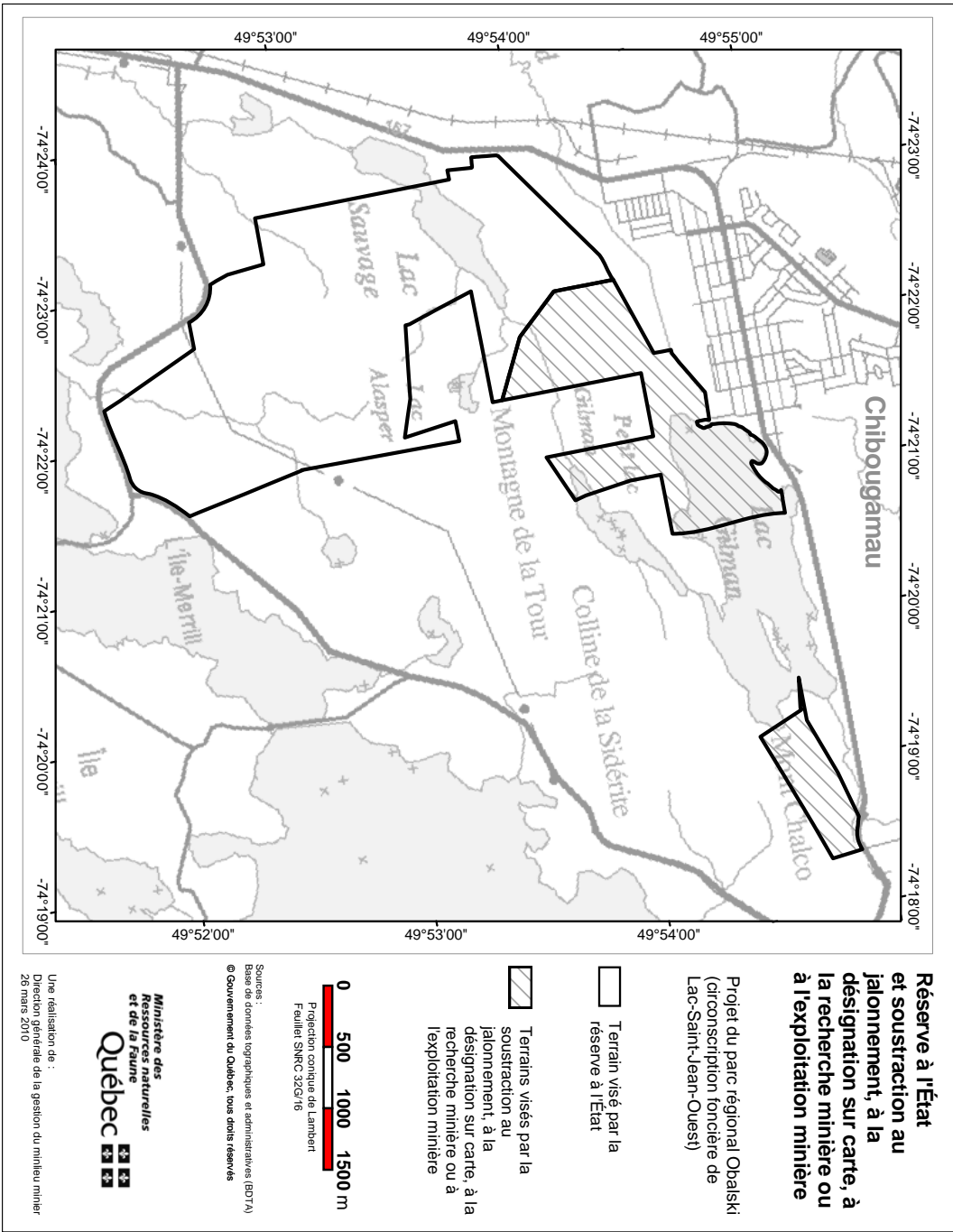
**Arrêté numéro AM 2011-013 de la ministre des
Ressources naturelles et de la Faune et du ministre
délégué aux Ressources naturelles et à la Faune,
en date du 13 avril 2011**

CONCERNANT la réserve à l'État et la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière de terrains pour les fins du projet du parc régional Obalski, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 27 avril 2011, 143^e année, numéro 17, page 1665.

À la page 1667, la carte suivante aurait dû être publiée :

«



»